



FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) TESA S

“L’embauche”

Les textes sur fond bleu correspondent aux nouveautés

Embauche	
Questions	Réponses
Les salariés connus dans l'ancien TESA simplifié sont-ils reconnus dans le nouveau TESA simplifié lors des embauches ?	Les anciens salariés TESA S sont repris dans le nouveau TESA simplifié pour LES CAS
Est-ce je peux créer un catalogue de tâche ?	Depuis 08/2024, pour les contrats à tâches, il est possible de gérer un catalogue de tâches
La DPAE (Déclaration Préalable à l'embauche) vaut-elle contrat de travail ?	Suite échange avec le SGV et afin de préciser le cadre : - La DPAE signée vaut contrat de travail pour les contrats : A l'heure et à temps complet Si le salarié est à temps partiel ou à la tâche : un contrat de travail doit être rédigé. Pour les contrats à la tâche, le contrat de travail devra obligatoirement préciser le prix au kilo (brut), les superficies, les numéros de parcelles destinées à la cueillette. La rémunération du tâcheron ne doit jamais être inférieure à une rémunération ramenée au smic horaire brut.
Sur l'embauche, le libellé du motif des travaux saisonnier saisi manuellement n'est pas repris sur le document en .pdf	Analyse en cours
Pour la lierie, on compte généralement un volume d'heure selon une surface donnée. Pour ce nouveau tesa, comment doit-on faire la saisie ? Doit-on préciser attache charpente pour 1 min et un tarif à la minutes / heure ? Ou bien simplement noter lierie avec le volume d'heures estimées et le tarif à l'heure?	Vous devez indiquer le volume d'heures estimé pour le contrat et le taux horaire. Pour les tâcherons, il appartient à l'employeur d'estimer la durée du temps de travail. De ce fait, au regard de la superficie confiée au salarié, l'employeur devra estimer le nombre d'heures de travail. Cette estimation est calculée grâce au barème des tâches fourni par vos syndicats.
Comment faire un renouvellement de contrat (avenant) pour éviter de faire une nouvelle embauche ?	Le renouvellement de contrat n'est pas possible. Vous devez clôturer le contrat et en refaire un nouveau.
La saisie du N° de sécurité sociale (NIR) ne fonctionne pas.	Le NIR doit être saisi avec la clé (15 chiffres)
Peut-on déclarer sur la DPAE plusieurs lieux de travail ?	Si la question concerne les groupements d'employeurs, c'est l'adresse du groupement qui doit être déclarée ou adresse du siège social.
La signature électronique est-elle valable sur les documents PDF type DPAE	Le produit ne prévoit pas la signature électronique. La signature est de la responsabilité de l'employeur.
Quel est le délai à respecter entre 2 contrats ? Y a-t-il une limite de nombre de contrat pouvant être effectués par un salarié ?	Les Employeurs de main d'œuvre doivent se rapprocher de la DREETS (droit du travail) ou de leur syndicat.
Y-a-il un blocage si l'Employeur déclare un premier contrat de 3 mois puis un second de 3 mois puis un troisième etc ...?	Non, il n'y a pas de blocage du produit mais vous devez respecter le droit du travail.
Est-ce que le versement santé est à verser pour tous les contrats saisonniers ?	Dans le nouveau TESA S, vous avez un lien vers le site de la MSA qui vous explique le principe du versement santé.
Pour le versement santé, quand il y a dispense, que faut-il mettre dans le montant ? "0" ?	Pour le moment, il faut mettre 0.
Comment pourrions-nous gérer des apprentis déclarés en DSN effectuant des contrats occasionnels chez le même employeur via les TESA S ?	Analyse en cours
Comment saisir les personnes sans date de naissance connue ?	Vous devez connaître la date de naissance de votre salarié, dans ce cas, vous devez le contacter.
A la fin de la DPAE "information" dans l'encadré est-elle uniquement pour les étrangers ? ou pour tous ?	Les documents demandés ne concernent que les salariés étrangers hors UE.
Signalement "Votre commune de naissance ne correspond pas à celle renseignée sur votre NIR".	Dans ce cas de figure et uniquement celui-ci, ne pas mettre le n° de sécurité sociale de votre salarié et sélectionner manuellement Commune de naissance.
Une entreprise veut embaucher une salariée étrangère connue dans notre système avec une date de naissance 32/13/1963 mais ne passe pas lors de la création de la DPAE, comment faire ?	Merci de contacter votre MSA.
La saisie, d'une nouvelle adresse salarié sur l'embauche, s'intègre-t-elle directement dans le Système d'information de la MSA ?	Votre salarié doit signaler son changement d'adresse auprès des organismes sociaux.
Il est mentionné de demander aux salariés de fournir des justificatifs auprès de la caisse MSA. Est-il possible de proposer de déposer les documents via le SEL dépôt de documents ?	Afin de simplifier le dépôt de documents dans le prolongement "immédiat" de sa démarche déclarative, l'employeur pourra utiliser le service en ligne de dépôt des documents qui permet de renseigner le type de dépôt (docs DPAE Déclaration Préalable A l'Embauche) et la référence du salarié concerné par le dépôt. Un lien direct vers le dépôt de document est proposé après la validation de l'embauche.
Comment fait-on une sans embauche ?	Dans votre tableau de bord dans la rubrique Déclaration Sociale Nominative (DSN), "Annuler la DPAE" du salarié concerné en indiquant le motif de l'annulation.
Pourquoi y a-t-il un accusé de réception ?	L'accusé réception est accompagné d'un QR code à présenter en cas de contrôle. Nous vous recommandons d'avoir les accusés réceptions de l'ensemble de vos équipes sur les lieux de travail.
Lors de la saisie de la DPAE (Déclaration Préalable à l'embauche), est-ce qu'il y a un contrôle sur la zone salaire horaire brut, car j'ai pu saisir 10 € pour un salarié de plus de 18 ans alors que le smic est à 11,65€ (01/01/2024) ?	Lors de la saisie du montant SMIC sur la page contrat, l'âge du salarié n'est pas encore connu, Le contrôle mis en place est le suivant : le montant doit être supérieur ou égal à 80% du SMIC et en effet, nous lui affichons en information la valeur du SMIC en vigueur en fonction de la date de début de contrat.